

Annexe 2

CHARTRE DU RESEAU GALAXIE

Plan de la Charte :

- 1/ Le champ d'intervention,
- 2/ Le contexte,
- 3/ Les objectifs,
- 4/ Principes éthiques,
- 5/ Principes d'action,
- 6/ Principes partenariaux.

1. LE CHAMP D'INTERVENTION

La présente charte concerne les acteurs, structures et dispositifs ayant en charge de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap du fait de troubles psychiques.

2. LE CONTEXTE

Le nombre de personnes dont les démarches d'insertion socioprofessionnelle sont invalidées par une situation de handicap psychique est en constante augmentation. Cette problématique est, le plus souvent, diluée dans le vaste champ du handicap et/ou doit s'accommoder des dispositifs d'insertion de droit commun, qui, seuls, ne sont pas réellement en capacité d'apporter des réponses adaptées. Parallèlement, les structures ou dispositifs spécialisés existants, sont extrêmement diversifiés et construits, le plus souvent, en fonction d'opportunités socio-politiques locales.

Par ailleurs, du secteur psychiatrique aux entreprises, en passant par la personne elle-même, l'accompagnement vers l'insertion de ce public concerne un grand nombre d'acteurs dont la diversité, associée au manque de lisibilité et de visibilité du handicap psychique, complexifie encore davantage la situation.

Face à la nécessité d'une approche spécifique, Galaxie se propose, dans une logique de réseau, d'être un espace d'expérimentation et de réflexion visant à renforcer et à améliorer les pratiques d'accompagnement socioprofessionnel des personnes handicapées psychiques.

3. LES OBJECTIFS DU RESEAU

L'ambition du réseau GALAXIE est de promouvoir des pratiques nouvelles d'insertion professionnelle et de lutter contre la discrimination dont souffre le public visé. Pour atteindre ce but les partenaires de GALAXIE se sont fixés trois grands types d'objectifs :

1- des objectifs « scientifiques » :

- Favoriser la confrontation de pratiques des différents opérateurs, capitaliser et mutualiser les connaissances et savoir-faire mis en oeuvre,
- Développer les expérimentations et études relatives à l'insertion professionnelle des publics visés,
- Favoriser la dissémination des « bonnes » pratiques.

2- des objectifs politiques :

- Sensibiliser les décideurs administratifs et politiques aux spécificités posées par l'insertion socioprofessionnelle des personnes fragilisées par des troubles psychiques,
- Participer et enrichir les réflexions et études menées au niveau national sur ce même sujet,
- Faire aboutir la mise en place de dispositifs et processus d'insertion adaptés aux spécificités du public.

3- des objectifs de conseil aux structures et de professionnalisation des acteurs :

- Informer et sensibiliser les professionnels et les structures intervenant dans ce champ de l'insertion,
- Participer à la professionnalisation des acteurs qui interviennent auprès de ce public.

4. PRINCIPES ETHIQUES

Le réseau Galaxie inscrit son action dans le cadre d'un certain nombre de principes éthiques :

- ◆ Toute personne en situation de handicap psychique a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui garantit l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens.
- ◆ La personne humaine reste première, le respect de son intégrité et de sa dignité sont les principes qui fondent notre action.
- ◆ Toute personne handicapée psychique doit pouvoir évoluer en fonction du libre choix de son projet de vie et de ses propres capacités.
- ◆ Citoyennes à part entière, les personnes handicapées psychiques ont accès aux droits de tous et notamment à celui de travailler.

5. PRINCIPES D'ACTION

Les actions visant à faciliter l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires reposent sur un certain nombre de principes de fonctionnement auxquels les membres du réseau adhèrent :

- ◆ L'ensemble des actions et des réflexions conduites collectivement et individuellement par les membres de Galaxie sera réalisé dans le plus grand respect des libertés et droits fondamentaux des personnes.
- ◆ Le travail d'insertion s'appuie sur une logique de réseau local de partenaires (secteurs de l'entreprise, du soin, du social, de l'insertion...).

- ◆ Les parcours sont individualisés dans leur forme et dans le temps, afin d'être adaptés aux besoins des personnes.
- ◆ Un des facteurs clés de réussite du dispositif d'insertion repose sur l'accompagnement. Il est conçu de façon sécurisante pour la personne. Il constitue une forme de compensation du handicap psychique.

6. PRINCIPES PARTENARIAUX

- ◆ Le réseau Galaxie s'inscrit dans une démarche de labellisation à partir de critères fondés sur une démarche partenariale et d'ouverture visant la capitalisation et la mutualisation des compétences et savoir-faire de chacun dans un souci d'efficacité et d'efficacités.
- ◆ Tout en conservant sa propre identité, chaque partenaire fera en sorte de privilégier ses relations avec les autres membres du réseau, tant du point de vue de l'échange de pratiques, que des réflexions sur des orientations nouvelles ou encore d'information sur des opportunités contextuelles.
- ◆ Chaque membre du réseau Galaxie s'engage à participer activement et régulièrement à l'ensemble des réunions et travaux du collectif.
- ◆ L'ensemble des réflexions, travaux et productions réalisés dans le cadre du Réseau Galaxie sont propriété intellectuelle de ce dernier. Leur utilisation et diffusion en dehors du réseau ne peuvent se faire qu'après accord express des membres.
- ◆ Chaque partenaire pourra, après validation par le réseau Galaxie, utiliser les résultats des travaux conduits par le collectif dans le cadre du déroulement et du développement de ses propres activités (en les valorisant et en y faisant référence).
- ◆ Les membres du réseau Galaxie s'engagent à se positionner dans une logique et une démarche d'évaluation de leurs pratiques individuelles et des actions collectives, à partir de critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs déterminés par le collectif.

Fait à Nogent-sur-Marne, le 18/05/2004.